

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2018

**LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1070

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 3 :

«

2019	2020	2021	2022
7,65	8,03	8,61	9,43

».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En 2018, il devrait y avoir 24 magistrats pour le siège du Tribunal de grande instance de Béziers. Pourtant, deux postes ne sont toujours pas pourvus. Concernant les agents, il en manque quatre au TGI sur un effectif théorique de 68 avec un point noir particulier pour le Tribunal d’instance qui ne compte que 5 agents sur 14 théoriques.

Ce manque de moyen participe à l’éclolement du lien entre la justice et les Français. Il convient donc d’augmenter les budgets alloués à la Justice.